



AMAP Choucroute



CERNAY


Contrat de saison 2021/2022

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur/ éleveur	Le consomm'acteur
M. SIRLIN Jean-Paul	Nom, prénom
12 rue de Galtingue 68990 HEIMSBRUNN	Adresse
Tel : 03 89 81 91 57	Code postal, commune
	Tél
	Mail.....

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers dont la composition est la suivante :

Type de production	Agriculture biodynamique, certification DEMETER 
---------------------------	---

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consomm'acteur compose son panier selon son souhait en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits, ni de prix. La valeur définie pour son panier sera identique pour chacun des mois de distribution.

PRODUITS	COUT UNITAIRE	NOMBRE	COUT TOTAL
Pot 1 kg	3,00 €		
Seau 4 kg	11.80 €		
Jus 1 litre	1.30 €		
COUT TOTAL DU PANIER		€

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées ci-dessous :

Point de distribution	Conciergerie complexe sportif - rue René Guibert - Cernay
Durée de la saison complète	La saison commence le 17 décembre 2021 et se terminera le 11 février 2022. Soit 3 paniers.
Durée de la saison pour le consomm'acteur	La saison commence leet se terminera le 11 février 2022. Soit paniers.
Jours de distribution	Les distributions des paniers ont lieu entre 18h00 et 18h45 , le vendredi, aux dates suivantes : o 17 décembre 2021 o 14 janvier 2022 o 11 février 2022
Fréquence et nombre de paniers	Le consomm'acteur coche les dates de distribution souhaitées parmi les 3 proposées ci-dessus.

